

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement fédéral réaffecte la somme de 5 millions de dollars destinée à financer des essais sur l'urée-formaldéhyde et les 330 millions de dollars consacrés au Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes cette année et qu'il crée une caisse pour aider immédiatement les propriétaires à faire enlever cet isolant toxique et à protéger leur famille contre les risques d'intoxication.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

ON DEMANDE LA NOMINATION IMMÉDIATE D'UN COORDONNATEUR DU TRANSPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, il n'a fallu au précédent ministre des Transports que cinq mois pour négocier le mandat de l'Autorité du transport des grains et nommer M. Horner à son poste de premier coordonnateur. Depuis presque deux ans, cet organisme remplit un rôle très utile en faisant le meilleur usage possible des installations limitées dévolues au transport des céréales canadiennes, mais il est actuellement sans coordonnateur permanent depuis pratiquement 10 mois. J'invoque donc les dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Lisgar (M. Murta) je propose:

Que le ministre des Transports manifeste son appui à l'égard de l'Autorité du transport des grains en annonçant immédiatement la nomination d'un coordonnateur permanent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA STRATÉGIE DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR EN CE QUI CONCERNE LA GRÈVE DES POSTIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que l'édition de ce matin du *Globe and Mail* rapporte que le chef de l'opposition (M. Clark) s'est fait remettre au pas par les membres de son caucus concernant la stratégie des progressistes-conservateurs vis-à-vis de la grève des postes, je propose, appuyé par le député de Welland (M. Parent):

Que la Chambre condamne les traîtres qui, au sein du caucus conservateur, se dressent contre leur chef à un moment où son rôle est précisément remis en cause.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1410)

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE QUE LES MINISTRES SE RÉUNISSENT POUR DISCUTER DU SERVICE-VOYAGEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je suis consterné à la pensée qu'une bonne part du service-voyageurs ferroviaire risque d'être suspendu au Canada en cette époque d'énergie chère, et en particulier que le service de voyageurs desservant la région en expansion rapide située entre Toronto et Barrie sera supprimé. Le train de Barrie transporte actuellement de 500 à 600 voyageurs par jour et le combustible que ce service permet d'économiser a été évalué à lui seul à quelque 260,000 gallons par an. Lorsque j'ai communiqué ce matin avec le bureau du ministre des Transports et des Communications de l'Ontario, j'ai appris que l'honorable James Snow avait demandé à rencontrer le ministre fédéral des Transports (M. Pepin). Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que les deux ministres se rencontrent le plus tôt possible et qu'aucun service-voyageurs ne soit interrompu sans que le public ait toutes les occasions voulues d'exprimer son opinion et surtout, qu'aucun décret sournois du conseil ne soit promulgué.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE POUR ASSURER LA MÊME PENSION AUX VEUVES QU'AUX VEUF

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, étant donné que tous les députés croient à l'égalité des droits des hommes et des femmes, j'espère que ma motion sera acceptée à l'unanimité. Je propose donc, appuyé du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre, consciente du fait que, aux termes des divers régimes de pension du gouvernement, si la femme précède son conjoint, celui-ci touche 100 p. 100 de la pension, mais que si le mari meurt le premier, sa veuve n'a droit qu'à 50 p. 100 de la pension, demande au gouvernement de présenter la loi requise pour rectifier temporairement cette situation en portant la pension de la veuve à 75 p. 100 dans tous ces cas, et de déclarer que le but ultime est d'établir l'égalité des pensions des hommes et des femmes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.